

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-376

ABROGATION DU RÈGLEMENT 2019-290 – RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU que la Ville d'Asbestos, maintenant appelée Val-des-Sources, a adopté le règlement 2019-290 relatif à la gestion contractuelle;

ATTENDU que la Ville de Val-des-Sources souhaite revoir son règlement sur la gestion contractuelle dans son entièreté;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Isabelle Forcier à une séance du Conseil municipal tenue le 12 août 2024;

PAR CONSÉQUENT, il est décrété et statué par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement 2019-290 – Règlement sur la gestion contractuelle est abrogé à toute fin que de droits par le présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

ADOPTÉ



Hugues GRIMARD,
Maire
/al



Georges-André Gagné,
Directeur général et Greffier suppléant

AVIS DE MOTION :

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

ADOPTION DU RÈGLEMENT :

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024

PUBLICATION :

SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE 16 OCTOBRE 2024

ENTRÉE EN VIGUEUR :

LE 16 OCTOBRE 2024